RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

# COMMUNIQUE DE PRESSE

**#Eau #Investissements**

Lyon, 28 août 2023

## 22,1* M€ pour protéger les milieux aquatiques d'Occitanie (bassin Rhône-Méditerranée)

(* hors primes pour épuration)

Au cours du deuxième trimestre 2023, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a attribué **22,1 M€ d'aides** pour accompagner **255 projets** d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations d'Occitanie (bassin Rhône-Méditerranée). Tous ces projets contribuent à rendre plus robustes les rivières, les lacs, les zones humides et les eaux souterraines face aux évolutions climatiques.

Dans ce cadre, l'agence de l'eau a notamment apporté des aides au titre du Fonds vert, mis en place par le Gouvernement en 2023 pour accélérer la transition écologique sur les territoires. En Occitanie (partie Rhône-Méditerranée), le préfet de région a confié à l'agence de l'eau la gestion de 2 volets de ce Fonds relatifs à la biodiversité et à la renaturation des villes et villages. L'agence de l'eau s'est mobilisée pour faire rapidement bénéficier les projets locaux de ce nouveau soutien.

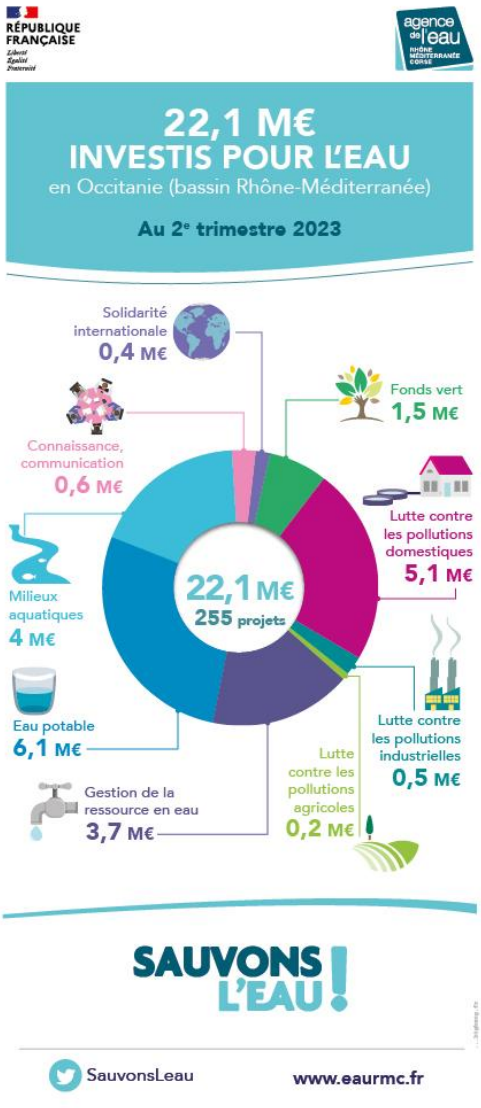


### Les chiffres clés au 2e trimestre 2023 en Occitanie

- **6,1 M€ d'aides** sont consacrés à **l'alimentation en eau potable**, dont 4,9 M€ pour des travaux de réhabilitation ou de renouvellement de réservoirs et de canalisations en zone de revitalisation rurale.
- **5,1 M€ d'aides** sont destinés à **réduire les rejets de pollution domestique**, dont 3,3 M€ pour améliorer les réseaux d'assainissement notamment par temps de pluie, 0,9 M€ pour créer ou fiabiliser des stations d'épuration et 0,8 M€ pour assister techniquement les services publics d'assainissement.
- **4 M€ d'aides** bénéficient aux **milieux aquatiques,** dont 2,3 M€ pour l'animation territoriale, 1,5 M€ pour la renaturation des cours d'eau, et 0,2 M€ pour la préservation et la restauration des zones humides.
- **3,7 M€ d'aides** vont à **une meilleure gestion quantitative de la ressource,** dont 69% pour des études et travaux d'économies d'eau.

- **1,5 M€ d'aides** est octroyé au titre du **Fonds vert**, dont 0,9 M€ pour la réduction des pressions sur la biodiversité et sa restauration et 0,6 M€ pour la renaturation des villes et des villages.
- **0,6 M€ d'aides** contribue à **l'amélioration des connaissances et la communication, 0,5 M€** à **la réduction des pollutions d'origine industrielle**, **0,4 M€** aux projets de **solidarité internationale** et **0,2 M€** à **la réduction des pollutions agricoles.**
-

## Parmi les projets aidés au 2e trimestre 2023 en Occitanie, 2 opérations remarquables :

**PYRENEES-ORIENTALES** **Bâtir une stratégie d'adaptation commune face aux changements climatiques**

**Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Agly** coordonne financièrement une étude sur la gestion de la ressource en eau baptisée « Eau'rizon 2070 » pour le compte des gestionnaires des bassins versants du Sègre français, du Tech, du Réart, de la Têt et de l'Agly. Les ressources en eau du territoire des Pyrénées-Orientales étant particulièrement touchées par les évolutions du climat, il est nécessaire de définir une stratégie d'adaptation à l'échelle de chaque bassin hydrographique. L'étude pilotée techniquement par le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères, comportera 3 phases dont un état des lieux de la ressource en eau, un diagnostic de vulnérabilité des territoires face aux impacts attendus du changement climatique sur le cycle de l'eau et la définition d'une stratégie d'adaptation. Cette opération, inscrite au contrat de bassin versant de l'Agly, reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 175 000 euros.**

**PYRENEES-ORIENTALES** **Restauration de la zone humide El Comunal**

**Le syndicat mixte du bassin versant de l'Agly** va restaurer la zone humide El Comunal située au sud-ouest de l'étang de Salses-Leucate, sur la commune de Saint-Hippolyte. Ce marais aménagé de 130 hectares, anciennement à vocation horticole et maraichère, est constitué d'une multitude de parcelles séparées par un réseau d'agouilles qui sont des petits canaux d'irrigation ou de drainage. Aujourd'hui, les parcelles sont essentiellement utilisées pour un usage récréatif et le réseau hydraulique s'est dégradé au fil des années et a conduit au comblement d'un grand nombre de canaux. En conséquence, l'écoulement d'eau douce vers l'étang de Salses-Leucate a diminué.

Face à ce constat, le Syndicat RIVAGE, chargé de la gestion de l'étang de Salses-Leucate, a élaboré un plan de gestion de cette zone humide dans l'objectif de rétablir la circulation d'eau dans les quatre agouilles principales de ce réseau hydraulique et au niveau des exutoires temporaires.

Les travaux inscrits au contrat de rivière de l'Agly 2022-2024 reçoivent **une aide de l'agence de l'eau de 102 000 euros.**

***A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse*** **- www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr**

*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. C'est son conseil d'administration qui détermine la politique d'intervention de l'agence en fixant notamment les règles d'attribution des aides et les taux des redevances. Le conseil d'administration a mis en place en son sein une commission des aides qui se réunit 4 fois par an. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.*

CONTACTS PRESSE

**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** ● Valérie Santini ● 06 33 03 76 24 ● valerie.santini@eaurmc.fr

**Agence Plus2sens** / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Quentin Pechoux- 06 65 48 67 77 / quentin@plus2sens.com